

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Circonscription de Villeurbanne 1
PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE

ECOLE ELEMENTAIRE CROIX-LUIZET 14-16 RUE ARMAND 69100 VILLEURBANNE	
Date 11 JUIN 2019	
Commune VILLEURBANNE	

Participants	prénom, nom, fonction
Voir liste d'émargement jointe	

Absents excusés	prénom, nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">• Mme Mantonier, Mme Soualmi, M.Panon, Mme Ducrot : parents élus• Mme Facchi Inspectrice de l'éducation nationale• Mme Thouvenot élue au conseil municipal	

Ordre du jour
<ul style="list-style-type: none">• Effectifs et équipe pédagogique 2019-2020• Règlement de l'école 2019-2020• Travaux et entretien• Projet périscolaire 2019-2020• Projet d'école

Rédaction du procès-verbal

Début : 18h15

- Effectifs et équipe pédagogique 2019-2020 : 385 élèves environ sont prévus. A préciser :
 - équilibre entre départs et arrivées
 - environ 33 élèves en situation de handicap (dont 20 accueillis dans les dispositifs ULIS)
 - 15 classes et 2 dispositifs ULIS
 - enseignants : 13 départs dont un départ à la retraite, Madame Bollon, Mesdames Vrastor, Vernier, Tardy, Souche, Viverge, Kempf, Montcharmont, Gelly, Ferri, Brocard, Djenidi, Ray. Madame Froment adresse ses remerciements à toutes les collègues et leur souhaite une bonne continuation. Remerciements également à Mesdames Souche, Grochowski et Guillot qui assurent ou ont assuré les remplacements.
- Mesdames Leleu et Bouajila terminent leur engagement pour services civiques en fin d'année scolaire. Le renouvellement de ces deux postes n'est pas entériné à ce jour. Les postes d'AESH et d'AVS sont maintenus et un recrutement aura certainement lieu en 2019-2020 pour répondre à l'accompagnement d'élèves.

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Merci à tous les personnels pour leur investissement au quotidien

Les parents s'inquiètent de ce départ massif d'enseignants plutôt anciens dans l'école. Il y avait un capital rassurant avec des personnes connues. Le « nouveau » inquiète.

Les parents s'interrogent sur le taux de départ en raison des 4,5 jours. 5 enseignants répondent positivement.

Les parents demandent si ces départs massifs sont aussi répercutés sur d'autres écoles. Monsieur Déjean constate un évènement atypique sur Croix-Luizet qui ne reflète pas ce qui se passe dans les autres écoles de Villeurbanne.

Les parents rappellent la difficulté des enseignants par rapport aux rythmes, au comportement et au niveau des élèves et à la propreté des locaux.

Monsieur Déjean accepte qu'il puisse y avoir des raisons multifactorielles. Il reconnaît le besoin de restructuration des locaux.

Les parents interrogent les enseignants qui partent s'il y a un malaise au sein de l'école. Les enseignants affirment la bonne ambiance d'école et le soutien entre collègues. Ils reconnaissent des raisons multifactorielles. Le rythme des 4,5 jours et la non-qualification en REP ont créé à la longue des lassitudes par manque de moyens. Monsieur Déjean reconnaît que le classement en REP serait profitable à l'école. La classification REP nécessite une coordination avec l'Education Nationale, le travail est déjà engagé.

- Règlement de l'école 19-20 : un article sera ajouté au règlement scolaire concernant l'absentéisme précisant le cadre et les modalités (à valider au premier conseil d'école 19-20)

La proposition est la suivante :

L'assiduité est obligatoire, conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.

Dès la première absence non justifiée, le directeur d'école établit des contacts étroits avec la ou les personnes responsables.

En cas d'absences répétées non justifiées, le directeur d'école applique avec vigilance les dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur d'école saisit le Dasen sous couvert de l'IEN chargé de la circonscription.

Modalités :

- prévenir immédiatement l'école par téléphone ou par mail en cas d'absence
- écrire un mot dans le cahier de liaison au retour de l'élève justifiant son absence
- si l'absentéisme est récurrent ou/et non justifié, l'école suivra la procédure départementale en référence au code de l'éducation

- Travaux et entretien

Les réparations ou travaux réalisés sont les suivants : toilettes, peinture hall accueil, volets, système d'alerte PPMS

Entretien des locaux :

L'équipe pédagogique constate que le personnel du pôle service est mieux remplacé, les changements de rouleaux de papier toilette et de torchons se font plus facilement. Reste un manque de régularité dans l'entretien des locaux, et parfois refus d'intervention.

Les enseignants expriment la détérioration des conditions d'hygiène et d'entretien des locaux. Chaque enseignant apporte son propre réassort (boîte de lingettes, solution

hydro-alcoolique, etc.) pour maintenir une hygiène de base. Depuis au moins 3 semaines, les sols n'ont pas été lavés dans certaines salles.

Monsieur Déjean présente les effectifs soient 1 000 agents environ dont 600 permanents, 6 cadres de proximité gèrent une centaine d'agents, chacun sur 4 groupes scolaires.

Pour l'an prochain, les cadres de proximité devront gérer 2 groupes scolaires (périscolaire, pôle de service et ATSEM) Un binôme de cadres sera présent de 6h30 du matin à 18h30. Ils seront les interlocuteurs directs des directeurs d'école. Pour les travaux, l'organisation des demandes d'intervention de travaux sera revue. Il faut redéfinir les responsabilités de chacun et fluidifier les échanges et le suivi des travaux. Le cadre pourra intervenir et interroger le logiciel pour avoir des informations sur le suivi des travaux.

La direction de l'Education travaille également sur :

- améliorer la coordination entre le gardien et les agents du pôle service avec une expérimentation qui vise à améliorer le partage des missions.
- favoriser une présence pérenne du gardien sur le groupe scolaire avec l'attribution d'un logement sur place pour une présence plus soutenue visant à limiter les risques d'intrusions.

Monsieur Déjean constate bien l'état des lieux et reconnaît la responsabilité de la ville concernant le nettoyage mais exprime la difficulté de pouvoir répondre au problème de façon réactive. Sur Croix-Luizet, il y a des difficultés persistantes au regard des retours de usagers et professionnels de l'école, des solutions doivent être trouvées pour faire évoluer la situation.

Les parents s'interrogent sur la hiérarchie dans l'équipe du pôle service. Monsieur Déjean reconnaît qu'il y a des hiérarchies implicites mais en aucun cas une hiérarchie actée entre les agents. Il n'est pas question d'avoir des cadres sur site pour éviter l'effet « petit chef » ce qui a conduit la direction à viser un cadre de proximité pour deux groupes scolaires qui encadrent tous les agents intervenant sur l'école en comprenant le périscolaire.

Les parents demandent s'il n'y a pas une possibilité d'organiser une rotation des équipes tous les deux/trois ans car dans l'école l'équipe ne bouge pas et les enfants peuvent être pris en otage face à ce manque d'entretien. Les agents menacent de grève régulièrement.

Monsieur Déjean rappelle et précise la loi. La mairie essaie de remplacer les 100% des absences syndicales sur l'école, bien que cela ne soit pas obligatoire. Les syndicats peuvent déposer un préavis de grève sur plusieurs mois comme c'est actuellement le cas et les agents peuvent se déclarer grévistes 15 min avant leur débrayage.

Les parents sont sidérés et Monsieur Déjean reconnaît que financièrement c'est un gouffre (nourriture jetée, repas froids et boîtes très coûteuses et peu appréciées, non facturation des usagers). Il y a quatre établissements qui ont été concernés de façon récurrente par des débrayages depuis le mois d'avril mais pour des raisons différentes.

Monsieur Déjean précise la rotation : Il y a une rotation des agents entre groupes scolaires et cela ne fait pas partie de l'organisation du service, les rotations ne peuvent être décrétées unilatéralement et ce type de fonctionnement doit faire l'objet d'une réflexion organisationnelle et d'une véritable négociation avec les agents et les organisations syndicales.

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Les parents sont plutôt estomaqués par le fonctionnement et « les mains liées » de la municipalité pour bouger des lignes dans l'intérêt des enfants.

Suite aux récents accidents sur la voirie (devant l'école) les parents demandent l'intervention de la municipalité pour assurer la sécurité aux abords de l'école. Monsieur Déjean invite les parents à écrire une lettre formelle à Monsieur le maire pour formuler leur demande et faire d'éventuelles propositions.

- Projet périscolaire : présentation des actions 2019-2020

Continuité avec le conseil de délégués d'élèves.

Pas de projet défini précisément pour l'an prochain.

Poursuite du projet pédagogique à organiser avec les nouveaux animateurs à la rentrée 2019.

Monsieur Déjean précise que le projet pédagogique du périscolaire devra être réécrit pour revenir sur le projet vécu, faire un bilan et se mettre en perspective, identifier des besoins spécifiques à l'école. L'objectif est d'associer les partenaires (périscolaire, parents, école)

- Projet d'école : actions

1. action climat scolaire :

- Conseil de délégués : même déroulement que l'an passé avec des élections. Les délégués ont pu visiter la mairie et rencontrer M. Berthiller pour lui poser des questions sur sa fonction d'élu. Un projet a été mis en place : fabrication et pose de nichoirs. L'objectif pour 19-20 est d'améliorer la qualité des échanges entre le conseil de délégués et les classes (ex : binômes cycle2/cycle3, projet qui engage la participation de tous les élèves pour l'élaboration, etc..)

- Permis à points : fonctionne bien. Vigilance lors des décloisonnements entre enseignants et adapter dès le début d'année le permis aux quelques élèves qui se retrouvent en difficulté par rapport au fonctionnement du permis (ex : contrat personnalisé ou/et modalités différentes)

- Formation adultes et élèves par le « labo collectif » : présentation par Nina Vernay qui travaille au sein d'une association qui permet de communiquer par la médiation entre personnes. La médiation permettra de régler des conflits qui ne peuvent se gérer entre les protagonistes. Du CP au CM1 formation. Expérimentation de la médiation en année N+1, cela explique pourquoi il n'y aura pas de formation de CM2, mais il y aura une sensibilisation. Mise en œuvre avec analyse de pratique afin d'avoir un regard critique sur sa pratique de médiateur. Monsieur Lamouille sera le référent. 1^{ère} année de test. Formation de 2 élèves par niveau avec une sensibilisation d'une classe par niveau. Sensibilisation par classe : les enfants seront volontaires pour la médiation. L'action débutera début novembre 2019

Concernant le climat scolaire en général : on reste à peu près sur le même ratio que l'an passé. La cellule harcèlement a été activée une fois pour une situation de conflit entre deux élèves. On note un événement violent également qui a nécessité la déclaration d'un fait établissement. Au cours de l'année, l'équipe constate que certains conflits entre élèves résultent de conflits entre les familles. Madame Froment et l'équipe pédagogique rappellent la nécessité de responsabilité éducative partagée. Au regard du règlement, l'équipe fait en sorte que les règles soient respectées pendant le temps scolaire et, si

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

besoin, sanctionne. Les familles et l'école doivent œuvrer conjointement et en confiance réciproque pour améliorer le climat scolaire

Les parents interrogent sur des mesures drastiques qui pourraient être prises vis-à-vis des familles, mais ce n'est pas dans les prérogatives de l'école et l'école ne peut exclure un élève. Monsieur Déjean précise que dans le cadre du périscolaire, les problèmes d'incivilité ou de comportement peuvent être sanctionnés par des avertissements, des mises en garde et des exclusions temporaires ou définitives.

2. action théâtre cycle 2

Le bilan a encouragé la continuité de l'action mais aussi un changement d'intervenant pour faire bénéficier les élèves d'une autre approche artistique.

Fin de séance : 19h40

Prénom, nom du secrétaire de séance

Nathalie STOETZEL

Date : 13/06/19

Signature

Prénom, nom du directeur d'école

Sandrine FROMENT

Date : 13/6/19

Signature

CONSEIL D'ECOLE

Emargement conseil d'école du 11 JUIN 2019

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
STOETZEL	Nathalie	PE option A ulis IPA	
FRONCOT	Sandrine	Directrice	
VERNEULIN	Christian	DDEN	
MARIN	Danielle	DDEN	
SIBILLE	Nassima	AESH (ULIS)	
JOLY	William	AESH (ULIS)	
FAGOT-BOUQUET	Hélène	PE (ULIS)	
SOUCHE	Pauline	PE	
SADKI	Mona	Parent d'élève	
LEFEVRE	Stephanie	Parent d'élève	
RONAVES	Béatrice	Parent d'élèves	
FERRI	Virginie	PE	
BOLLON	Lucienne	P.E.	
HERMANDER	Nicole	P.E.	
RAY	Virginie	P.E.	
DJENIDI	Nathalie	PE	
GELLY	Carine	PE	
VIVERGE	Valérie	PE	
VRASTOR	Prisca	PE	
VERNAY	Nina	Intervenante médiation	
REGRAGI	LEILA	PE	
VERNIER	Pauline	PE	
LAMOUILLE	Stéphanie	PE	
BROCARD	Catherine	PE	
DESCOMBES	Maureen	PE	
KENPF	Lucile	PE	
BRANDI	Sahila	Rep. APE	
BELARBI	SORAYA	PE	
LACORRE	Julien	Coordinateur P	
DESJAN	Pierre-Louis	Directeur de l'Éducation	